

## Numéros de téléphone

---

Accueil Vert Coteau	04 91 18 68 68
Unité de réanimation	04 91 18 65 51
Unité de soins continus	04 91 18 65 18

## Horaires de visites

---

Aux patients hospitalisés dans les services de soins critiques

**Tous les jours de  
12h00 à 20h00**

## Contacts

---

Pour toute remarque ou question, vous pouvez contacter :

- **Commission des Usagers** : [cdu@vertcoteau.fr](mailto:cdu@vertcoteau.fr)
- **Représentants des Usagers** : [representantsdesusagers@vertcoteau.fr](mailto:representantsdesusagers@vertcoteau.fr)
- **Cellule de Gestion des Réclamations et des Plaintes** :
  - 71 Boulevard Robespierre, 83000 Toulon

**En cas d'urgence, merci de vous rapprocher du responsable d'unité de soins**



Site web HPMV [hpm-vert-coteau.fr](http://hpm-vert-coteau.fr)

Pour contacter les **Représentants des Usagers (RU)**, la **Commission des Usagers (CDU)** ou la **Direction de l'établissement** rubrique

« Notre établissement » « Contact »



# Livret d'Accueil Soins Critiques



**HOPITAL PRIVÉ MARSEILLE  
VERTCOTEAU BEAUREGARD**

Tél : 04.91.18.68.68

96 avenue des Caillols 13012 MARSEILLE

ETABLISSEMENTS SAINTE MARGUERITE

ETABLISSEMENTS SAINTE MARGUERITE

**Les soins critiques** regroupent la réanimation et l'unité de surveillance continue (USC) pour prendre en charge des patients en état grave nécessitant une surveillance et des traitements spécialisés.

**Le service de réanimation** prend en charge des patients en état critique nécessitant des soins intensifs et une surveillance continue.

**Une unité de surveillance continue (USC)** est une unité intermédiaire assurant une surveillance rapprochée des patients instables, sans recours à la réanimation.

<b>01</b>	Rendre visite à vos proches	Page 3
<b>02</b>	Discrétion	
<b>03</b>	Hygiène des mains	Page 4
<b>04</b>	Votre proche a-t-il besoin d'affaires particulières ?	
<b>05</b>	Précautions particulières	
<b>06</b>	Accès au box en réanimation	Page 5
<b>07</b>	La chambre dans un service de soins critiques	Page 6
<b>08</b>	Comment êtes vous informés sur les soins prodigués à vos proches	Page 8
<b>09</b>	Personne de confiance	Page 9
<b>10</b>	Directives anticipées	
<b>11</b>	Don d'organes et de tissus	Page 10
<b>13</b>	Equipe médicale	Page 11

## Anesthésistes Réanimateurs

L'équipe médicale est composée de plusieurs médecins anesthésistes réanimateurs. Un médecin anesthésiste réanimateur est **présent en permanence**, il assure la prise en charge des **patients en réanimation et en surveillance continue**. Il veille au maintien des fonctions vitales, ajuste les traitements et intervient en urgence pour garantir des soins adaptés à chaque instant.

Si vos proches souhaitent **échanger avec un médecin**, un rendez-vous peut être organisé en se rapprochant de l'équipe soignante :

- **Lors des visites**, en fonction de la disponibilité de l'équipe médicale.
- **Sur rendez-vous**, en faisant la demande auprès de l'équipe soignante.
- **En cas d'urgence ou de besoin particulier**, l'équipe soignante peut transmettre votre demande au médecin de garde.

**N'hésitez pas à poser vos questions à l'équipe soignante ou à solliciter la/le responsable d'unité de soins** pour faciliter la communication avec le réanimateur.

Poste de surveillance



## 11 Don d'organes et de tissus

**Faire don d'un de ses organes ou de certains tissus** après le décès est un geste généreux et utile : il peut sauver la vie d'une autre personne. Les prélèvements d'organes sont réglementés par la loi N° 2004 – 800 du 6 Août 2004 relative à la Bioéthique.

Elle fixe le principe selon lequel un prélèvement d'organes peut être pratiqué sur une personne décédée dès lors qu'elle n'a pas fait connaître de son vivant, son refus d'un tel prélèvement.

**Pour une information plus détaillée vous pouvez consulter le site Internet de l'Association française pour le Don d'Organes et de Tissus humains**

[www.france-adot.org](http://www.france-adot.org) 

ou prendre contact avec l'Agence de la biomédecine :

[www.dondorganes.fr](http://www.dondorganes.fr) 0 800 20 22 24  
(service et appel gratuits).



 agence de la  
biomédecine

## 1 Rendre visite à vos proches

Un de vos proches est hospitalisé dans une des unités de soins critiques, à la suite d'une maladie ou d'un accident grave ?

Des **soins importants et réguliers** lui sont prodigués et sa chambre est équipée de dispositifs médicaux spécifiques et essentiels.

Des **règles particulières** s'appliquent, pour sa santé et son confort, ainsi que ceux des autres patients.

**Ce dépliant vous permet de les découvrir et de les mettre facilement en application.**

Nous comptons sur votre **compréhension** et **coopération**. L'équipe du service est à votre écoute, pour vous conseiller et vous orienter.

Avec ce livret nous espérons répondre à toutes vos interrogations.  
**Nous restons disponibles et à votre écoute.**

## 2 Discrétion



Pour le **respect et l'intimité** de tous, nous vous demandons de patienter en salle d'attente et non dans les couloirs du service.

**Merci de respecter le calme :**

Limitez les bruits, mettez vos téléphones portables en silencieux.

**Intimité des patients :** lors de votre déplacement vers la chambre de votre proche, il est demandé de ne pas regarder dans les autres chambres.

## 3 Hygiène des mains

Il est nécessaire de vous **désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique** à l'entrée et à la sortie du service et de la chambre.



Un flacon de solution hydroalcoolique est à **votre disposition** à l'intérieur de la chambre, à proximité immédiate de la porte.

Certaines situations peuvent nécessiter des **précautions particulières** d'hygiène, qui vous seront expliquées par l'équipe soignante.

## 4 Votre proche a-t-il besoin d'affaires particulières ?

Pour des raisons pratiques, les patients de soins critiques ne portent pas leurs vêtements personnels, mais une blouse de l'établissement si nécessaire.

Vous pouvez néanmoins leur apporter des affaires personnelles de toilette (gel douche, déodorant, parfum, brosse à dents, rasoir, etc.).

- **En réanimation** : Les objets de valeur doivent être restitués à la famille contre signature et présentation de la carte nationale d'identité.
- **En USC** : Des coffres sont mis à disposition dans les chambres pour le stockage des objets de valeur.

## 5 Précautions particulières

Si votre proche est concerné par des **précautions particulières** (hygiène, limitation des visites...), celles-ci seront signalées devant le box.

**Rapprochez vous de l'équipe soignante pour les consignes et explications.**

## 9 Personne de confiance

La **personne de confiance** ne doit pas être confondue avec la personne à prévenir.

En effet, les informations qui peuvent être communiquées à cette dernière sont limitées et ne peuvent en aucun cas se situer dans le champ des informations couvertes par le secret médical et professionnel.

## 10 Directives anticipées

*« Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. »*

*Extrait de l'article L.1111-11 du code de la santé Publique*

Les directives anticipées vous permettent d'indiquer à l'équipe soignante vos **souhaits** concernant les éventuelles conditions de **limitation ou d'arrêt de traitement**.

Si vous souhaitez rédiger vos directives anticipées, vous pouvez en faire la **demande auprès de l'équipe soignante** lors de votre hospitalisation.

Elles seront **consultées préalablement à la décision médicale** et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Elles peuvent être annulées ou modifiées à tout moment.

Si vous souhaitez que vos directives anticipées soient prises en compte, sachez les rendre **accessibles au médecin** qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : **confiez-les lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.**

## 8 Comment êtes-vous informés sur les soins prodigués à votre proche

Il est souhaitable que votre proche hospitalisé, **désigne une personne de confiance, à qui l'équipe soignante répondra prioritairement.**

Dans le cas contraire, une personne référente devra être désignée. Elle sera ensuite en charge de transmettre l'information au reste de la famille du patient.

> **Point quotidien** : l'infirmier(e) ou le médecin, en fonction de la charge de travail, peut donner dans la chambre des informations sur votre proche à la personne de confiance ou au référent.

> **Point détaillé avec l'équipe** : La personne de confiance ou le référent de la famille peut solliciter une rencontre avec l'équipe médicale et paramédicale en s'adressant à l'infirmier(e) du patient.

> **Par téléphone** : l'équipe n'est pas autorisée à donner des informations médicales.

> **Un compte rendu médical sera adressé au patient ou à la personne de confiance (ou personne référente) ainsi qu'à son médecin traitant à la fin d'hospitalisation.**

En cas d'évolution notable de l'état de santé de votre proche, la personne de confiance ou référente pourra être contactée.

### Journal de bord de votre séjour en service de réanimation

Nom de naissance :  
Nom d'usage :  
Prénoms :  
Date de naissance :  
Age :  
*Etiquette patient*



### Journal de bord – Réanimation Un lien essentiel

*Écrire, c'est :*

- Aider votre proche à **reconstruire** son histoire.
- Lui montrer votre **présence** et votre **soutien**.
- Prévenir les séquelles psychologiques.
- Faciliter sa **compréhension** et sa **récupération**.
- **Communiquer** avec lui, même en votre absence.

**Chaque mot l'accompagne**

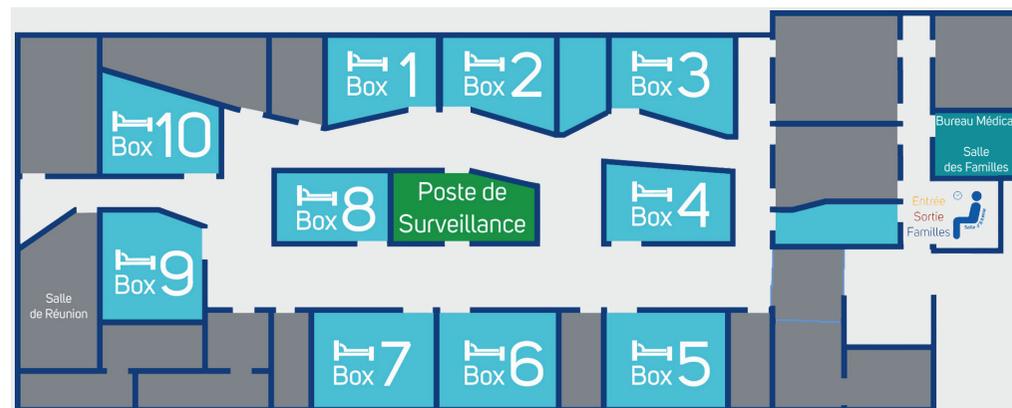
## 6 Accès au box en réanimation

L'équipe soignante du service va vous guider jusqu'à votre proche et répondre aux questions que vous pourriez vous poser sur les conditions détaillées de votre visite.

**Deux personnes seulement sont autorisées à rentrer en même temps dans le box du patient. Les visites dans le service sont autorisées de 12h00 à 20h00.**

**Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisés dans le service ni dans la salle d'attente (sauf dérogation exceptionnelle).**

Vous pouvez entrer dans le service après une **hygiène des mains soigneuse** et en respectant les consignes complémentaires indiquées par l'équipe soignante. Des casiers sont à disposition à l'entrée pour déposer vos affaires personnelles (sac, veste...). **Si vous vous sentez malade (fièvre, toux, etc.) il vous est demandé de reporter votre visite.**



Plan du service de réanimation

Plan de l'hôpital de Vert Coteau  
[hpm-vert-coteau.fr](http://hpm-vert-coteau.fr)



# 7 La chambre dans une unité de soins critiques

La prise en charge particulière des patients dans un service de soins critiques nécessite un environnement technique et humain spécifique.

Votre proche séjourne dans une chambre ou un box entouré de nombreux appareils.

> Cela peut être impressionnant au premier abord, mais ces **équipements** permettent d'assurer un **suivi continu de son état de santé**.

> En réanimation une large partie des cloisons des box, est vitrée. Cela permet la **surveillance continue des patients** par l'équipe soignante.

> Les **alarmes** de surveillance peuvent se **déclencher** régulièrement pour **avertir** le **personnel** de certains **événements**, et sont relayées en salle de soins et de repos.

## Une présence et des soins 24h/24

L'équipe présente en continu aux côtés de votre proche est composée d'un(e) **médecin**, d'un(e) **infirmier(e)** et d'un(e) **aide soignant(e)**. Le patient peut également recevoir la visite d'un **kinésithérapeute** ou d'**autres intervenants extérieurs au service** (exemple : ministre du culte).



Box Réanimation

## Comment s'organise la journée ?

Le **matin** est principalement dévolu aux **soins** et à la **toilette**.

L'**après-midi** est la période la plus adaptée aux **visites**, même si les soins continuent.

La **nuit**, les **soins** et la **surveillance** se prolongent, tout en respectant le sommeil des patients. **Les visites ne sont pas autorisées**.

chambre USC

